

## **Chiffres du chômage : un début de clarification**

### **Les décisions annoncées par l'Insee**

Le rapport des inspections générales IGF-IGAS, initialement attendu fin juillet a finalement été rendu le 24 septembre. Il n'apporte aucun élément de diagnostic réellement nouveau par rapport à ceux qui sont sur la table depuis plusieurs mois.

Le même jour, un communiqué commun de l'Insee et de la Dares a annoncé plusieurs décisions importantes :

- L'arrêt immédiat de la publication mensuelle du taux de chômage estimé avec l'évolution des chiffres ANPE. Les chiffres sur les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de l'ANPE continueront d'être publiés chaque mois, mais sans taux de chômage ;
- Le début d'une publication trimestrielle du taux de chômage calculé uniquement avec l'enquête emploi et diffusé avec intervalle de confiance, dès novembre 2007.
- Le changement des critères utilisés par l'Insee pour définir le chômage BIT dès novembre, pour s'aligner sur la définition Eurostat. Jusqu'à présent la France considérait que le fait d'être inscrit à l'ANPE valait comme acte positif de recherche d'emploi. Cela ne sera plus le cas et signifiera 200 000 à 300 000 demandeurs d'emploi ne seront plus comptabilisés, à champ géographique inchangé ;
- L'intégration des chômeurs des DOM dans une série « France entière » ;
- La pérennisation de l'enquête Qualité par courrier aux non répondants de l'enquête et l'utilisation de celle-ci dans le calcul du taux de chômage ;
- Des explorations à venir concernant l'amélioration de la précision des résultats de l'enquête, notamment la taille de l'échantillon. En effet il est actuellement trop faible (75 000 ménages interrogés par trimestre) pour fournir une précision acceptable des évolutions trimestrielles du chômage.

### **Un message brouillé, sur la forme, comme sur le fond**

Nous avons à plusieurs reprises demandé l'arrêt de la publication du taux de chômage mensuel calculé à partir des chiffres ANPE puisqu'il faussait gravement l'évolution et le niveau du taux de chômage. Au-delà, nous avons déjà exprimé notre scepticisme sur la publication mensuelle d'un taux de chômage, ses fluctuations au mois le mois n'ayant pas beaucoup de sens.

Nous sommes donc satisfaits du passage à une diffusion trimestrielle. La publication d'un intervalle de confiance est également une bonne chose. Mais il faudra être vigilant pour que cela ne disqualifie pas l'indicateur BIT au profit de statistiques de gestion de l'ANPE largement biaisées.

### **Chronologie d'une controverse**

➤ En janvier 2007, la direction de l'Insee annonce qu'elle ne publiera pas les résultats de l'enquête emploi 2006 en mars comme chaque année. De fait, cela empêche le « recalage » du taux de chômage - ce taux étant calculé à partir de l'enquête emploi et estimé chaque mois en fonction de l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE .

➤ En mars, l'Insee présente les raisons de son choix devant le Cnis (Conseil national de l'information statistique). L'élément en apparence le plus probant est l'écart observé entre l'évolution du chômage BIT (Bureau International du Travail) et l'évolution des DEFM. Dans sa présentation, la direction de la Dares minimise les biais imputables à la dérive des DEFM.

L'Insee annonce également qu'il rendra la conclusion de ses expertises complémentaires, ainsi que les résultats de l'enquête, en novembre 2007. Dans la foulée, un groupe de travail du Cnis est mis en place sur les statistiques du marché du travail (Quelles sources ? Quelles publications ? Quels indicateurs ?).

➤ A la suite de la présentation du Cnis, le personnel de la Dares dénonce une présentation tronquée des travaux réalisés sur les biais des statistiques des DEFM issues de l'ANPE. De leur côté, les syndicats demandent la suspension de la publication mensuelle du taux de chômage estimé avec les DEFM.

➤ En juin, le gouvernement mandate une mission des inspections des finances et des affaires sociales (IGF et IGAS), afin d'établir un état des lieux et des recommandations sur la méthodologie des chiffres du chômage.

➤ En août, la Dares met en ligne un document de travail détaillant certains des biais existant depuis mi 2005 sur les DEFM. Les chiffreages présentés rejoignent ceux évoqués par le personnel de la Dares à l'issue de la réunion du Cnis de mars.

*A contrario*, nous pensons que la décision prise par l'Insee brouille le message tant par sa forme que sur le fond :

☞ **Le débat sur le rapport IGF-IGAS a été escamoté.** En décidant de rendre sa décision publique le jour même de la parution du rapport, la direction de l'Insee escamote le débat sur le rapport lui-même. Or, loin de se limiter à l'expertise technique, ce rapport justifie la décision de l'Insee de reporter le calage, et sa relative mansuétude par rapport aux données ANPE est contestable. Par ailleurs on note des incohérences entre les conclusions du rapport et le corps du texte... Il ouvre donc de nombreux débats. En fait, en prenant une décision si rapide, la direction de l'Insee, en lien avec celle de la Dares, nous dit : « Nous ne voulons plus de débat sur ces questions ».

Cela ne nous paraît pas convenable, alors que le manque de dialogue explique pour beaucoup l'éclosion de la crise, et ce de l'absence de concertation sur le diagnostic qualité de l'Enquête Emploi 2006 jusqu'au plan de communication des décisions prises.

☞ **La décision précipitée de l'Insee peut renforcer les interrogations sur l'existence de pressions politiques.** A un moment où l'indépendance de l'Insee est mise en cause, le fait de répondre le jour même à un rapport ministériel est un mauvais réflexe. Rappelons que la direction de l'Insee avait refusé de mettre tous les éléments sur la table dès janvier 2007 parce qu'elle en réservait la primeur au Cnis. Pour la même raison, elle a justifié le refus de suspendre la publication des taux mensuels demandée par le personnel : il fallait alors attendre les résultats de sa propre expertise, prévue pour novembre. Tout à coup, devant le rapport d'inspecteurs généraux qui n'ont aucune légitimité scientifique à trancher des choix méthodologiques, l'Insee met en retrait sa propre expertise.

☞ **La légitimité du Cnis et de l'ensemble de ses membres est, de fait, contestée.** Avec sa décision précipitée, la direction de l'Insee met dans l'embarras le groupe de travail mis en place par le Cnis sur les statistiques du chômage. La direction nous a évidemment assuré attendre la fin de ses travaux et ne pas remettre en cause sa légitimité mais elle fait le contraire en prenant des décisions sur des sujets entrant explicitement dans le champ des discussions du groupe.

☞ **Le débat sur les chiffres du chômage, et plus largement de l'emploi, est aussi escamoté.** En début d'année, la direction avait annoncé un report de la publication des résultats de l'enquête emploi de 2006 pour novembre. Or un changement de méthode a été annoncé. Peut-être veut-on masquer là que le taux de chômage annoncé de janvier 2007 méritait bien un recalage de 1 point environ, recalage que l'Insee et la Dares se sont refusés à faire en mars? La baisse du chômage depuis deux ans est sans doute deux fois moins forte que celle affichée via l'ANPE. Il faut pouvoir le dire, ou le contredire, et permettre les comparaisons entre les deux méthodes. De plus, la rapidité de la décision a empêché d'engager une réflexion sur ses conséquences dans beaucoup de domaines que ce soit au niveau national et surtout régional, sur l'utilisation de ce chiffre.

Enfin, ce changement de méthode sera suivi d'autres, déjà attendus (suite à l'augmentation de l'échantillon) ou non (en fonction des conclusions du groupe du Cnis). Cela impliquera donc des changements répétés dans un délai court. Comment analyser dans le temps l'évolution d'un taux de chômage mesuré avec différents thermomètres ?

## **L'enquête emploi doit être légitimée par des décisions pérennes**

Pour cela, les décisions ne doivent pas être prise à la va-vite.

- Les modifications de la méthode de calcul du taux de chômage ne doivent avoir lieu qu'après la fin de la concertation en cours au Cnis ;
- En tout état de cause, les résultats de l'Enquête Emploi devront être disponibles dans l'ancienne et la nouvelle méthodologie, dans un souci de transparence et pour permettre à chacun d'évaluer l'ampleur des effets du changement de méthode pour les statistiques utilisées ;
- L'augmentation de la taille de l'échantillon ne doit être envisagée que dans le cadre d'une budgétisation et de personnels supplémentaires : les autres projets en cours ne doivent pas être pénalisés ou annulés, et en l'état actuel, les divisions concernées (DG et DR et pôle) ne peuvent supporter un tel supplément de charge;
- Les conséquences de ces choix dans de nombreux domaines (aspect régional des statistiques sur le chômage ; « bouclage » emploi-chômage-population active dans les exercices de prévision...) devront être réfléchis en concertation avec les acteurs concernés ;
- Enfin, alors que la diffusion médiatique du nombre de demandeurs d'emploi à l'ANPE va se poursuivre, la direction de l'Insee doit réaffirmer l'importance de l'enquête emploi dans la connaissance du chômage. Elle doit prévoir des efforts afin que les décisions de changements de méthodes sur le calcul du taux de chômage et de son évolution soient pleinement transparentes. Enfin, les améliorations concrètes qui seront apportées à l'enquête emploi doivent être valorisées par une publication régulière enrichie d'autres chiffres concernant le « halo du chômage » et la précarité de l'emploi.

Paris, le 12 octobre 2007